

**POINT DIVERS :**



**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28/04/2021**

**INFORMATION AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUR L'INSTALLATION D'UNE  
UNITE DE MICRO-COGENERATION A L'ESPACE AQUATIQUE L'O**

Le Conseil de Communauté a attribué le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des équipements aquatiques intercommunaux à la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RECREA ».

ESPACE RECREA et son sous-traitant ENGIE SOLUTIONS ont présenté dans l'offre des solutions techniques permettant d'améliorer la performance énergétique des équipements ; la solution d'investissement dans une centrale de micro-cogénération a été retenue.

Dès la notification du contrat, le sous-traitant ENGIE SOLUTIONS a immédiatement déposé une demande de contrat à obligation d'achat C16 auprès d'Electricité de Strasbourg.

Electricité de Strasbourg a étudié la demande d'ENGIE SOLUTIONS et a délivré son accusé réception le 17 février 2021 (voir pièce jointe).

ENGIE SOLUTIONS par un courriel du 7 avril 2021 nous a transmis cet accusé réception et a confirmé la commande du matériel. ESPACE RECREA et ENGIE SOLUTIONS sont contractuellement engagés sur l'équilibre financier suivant :

**Données financières :**

Investissement : 240 000 € HT

**Gains :**

Vente d'électricité 85 000 € HT / an

Economie TURPE 11 000 € HT / an

Economie gaz chaudière 32 000 € HT / an

**Coûts engendrés :**

Consommation gaz cogénération 68 000 € HT / an

Maintenance 28 000 € HT / an

Economie annuelle : 32 000 € HT / an

Les entreprises n'ont aucun intérêt à mettre en péril cet investissement par un défaut d'encaissement de la vente d'électricité et ont obtenu les garanties de rachat par Electricité de Strasbourg.

Aussi, les travaux d'installation de l'unité de micro-cogénération à l'Espace Aquatique L'O seront effectués courant du mois d'octobre 2021 pour une effectivité à compter du mois de novembre 2021, comme cela avait été expliqué dans la délibération du 24 mars 2021.

Le suivi de la bonne exécution des travaux sont confiés à la CCPO ; le suivi de l'équilibre financier sera également réalisé notamment dans le cadre des opérations de contrôle de la CCPO sur les rapports réguliers du délégataire et de son sous-traitant.

L'engagement financier de la CCPO restera contenu, comme cela est prévu au contrat et dans la délibération, à 240 000 € HT.



ES Energies Strasbourg  
OPERAAS / Obligation d'Achat  
37 rue du Marais Vert  
F-67953 Strasbourg Cedex 9

Téléphone : +33 (0)3 88 20 63 30  
Télécopie : +33 (0)3 88 20 64 58  
obligation-achat@es.fr

ENGIE Energies Services

1 Place Samuel de Champlain  
Faubourg de l'Arche, Courbevoie  
92930 Paris La Défense Cedex

**Objet : Accusé de réception demande contrat d'achat pour : Centre Aquatique de l'O**

Strasbourg, le 17/02/2021

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la réglementation en vigueur à ce jour soit l'arrêté du 3 Novembre 2016 fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite par les installations de cogénération d'électricité et de chaleur valorisée à partir de gaz naturel.

Nous accusons réception de votre demande complète de contrat d'achat reçue le **11 Février 2021** pour votre installation de cogénération d'une puissance de **200 kW**.

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire.

ES Energies Strasbourg  
Obligation d'Achat

  
ES Energies Strasbourg  
67932 STRASBOURG CEDEX 9